

CONSEIL MUNICIPAL DE VOUZAN

PROCÈS VERBAL

Séance du 11 octobre 2021

Le Conseil municipal de cette commune dûment convoqué, s'est déroulé en session ordinaire à la salle du conseil de Vouzan sous la présidence de Thierry Hureau, Maire.

Date de convocation : 4 octobre 2021. Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Kévin Branté, Patricia Charannat, Christelle Dulau, Christian Geardrix, Cyril Jigorel, Thierry Guillaume, Delphine Laizet, Pierre Léger, Guy Louchart, France Stivil, Christophe Trillaud

Excusées : Hélène Ferro (pouvoir à France Stivil), Brigitte Brocheton

Absent : Guillaume Périn

Est également présente Nathalie Montigny en qualité de secrétaire.

Le quorum est atteint.

La séance débute à 20h00, il est ensuite procédé selon l'ordre du jour.

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du Procès-verbal de réunion du 13 septembre 2021,
- Projet Micro-Crèche - Délibération,
- Micro Crèche - demandes de subventions - Délibération,
- Points financiers de la Commune,
- Subventions aux Associations de la Commune,
- Charte pour la promotion de l'insertion et de l'emploi dans les marchés publics,
- Questions diverses.

Désignation d'un secrétaire de séance

Pierre Léger est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 septembre 2021

Monsieur le Maire soumet au vote :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 13
------------	----------------	-----------

Charte pour la promotion de l'insertion et de l'emploi dans les marchés publics

Pour favoriser le retour à l'emploi des personnes éloignées de l'emploi, sans formation ou en situation de handicap, GrandAngoulême propose d'imposer aux entreprises répondant aux marchés publics sur l'agglomération d'employer au minimum 7 % de personnes répondant à ces critères.

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 12

Projet Micro-Crèche – Délibération

Monsieur le Maire présente le projet de mini-crèche dans sa dernière version. L'emplacement serait sur une parcelle d'environ 1600 m² à proximité du City stade.

Madame Sabrina Bertolini responsable territoriale à la CAF présente le rôle de la Caisse d'Allocation Familiales dans l'investissement et l'aide au fonctionnement de la mini crèche. L'aide à l'investissement peut aller jusqu'à 200 K€ à la création et l'aide de fonctionnement jusqu'à 120 K€ par an.



Le coût de la construction est estimé à 234910 €HT selon le devis établi par le cabinet d'architectes « Atelier d'architecture Miguel Montouro ». La plus value pour une construction durable écologique est de 20 % soit un total TTC : 338 270,40 €.

L'obtention de labels garantissant une construction vertueuse permet d'obtenir des aides plus importantes (économies d'énergie, récupération d'eau, isolation renforcée,...).

Ce projet pour être fonctionnel doit être validé par la PMI (Protection Maternelle Infantile), un service du département chargé de contrôler la conformité du projet avec les normes de fonctionnement et de sécurité.

12 places seront créées pour des enfants de la commune mais elles peuvent aussi être proposées aux communes voisines ce qui permettra d'optimiser le taux d'occupation. Des contacts ont été noués en ce sens avec les communes limitrophes, y compris appartenant à des communautés de communes différentes de la notre.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la possibilité de soumettre le projet aux services de la C.A.F. afin de réserver un financement de 204 à 264 K€.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 13

Micro Crèche - demandes de subventions – Délibération

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de demander des subventions pour le financement de la micr-crèche (DETR, département, région, France Relance,...).

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 13
------------	----------------	-----------

Subventions aux Associations de la Commune

A ce jour, seule l'association « Vouz'en Fêtes » a déposé une demande conforme de subvention.

Jusqu'à présent, la commune versait 150 € d'aide aux frais de fonctionnement par association. Actuellement, il y a 9 associations éligibles à subvention sur la commune (bureau composé à 50 % d'habitants de la commune, association à destination ou dans l'intérêt des habitants de la Vouzan).

L'APE Sers-Vouzan demande 300 € pour compenser la demande qu'ils n'ont pas présentée en 2020.

Contre : 9	Abstention : 0	Pour : 4
------------	----------------	----------

Le budget prévoyait 1800 € pour le fonctionnement des associations. Monsieur le Maire propose d'attribuer 150 € par association qui présentera une demande conforme (CERFA et justificatifs).

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 13
------------	----------------	-----------

Points financiers de la Commune

Monsieur le Maire fait un point sur les comptes de la commune (fonctionnement et investissement).

→ 22h19, départ de Christelle Dulau, pouvoir à Thierry Hureau

Questions diverses

- Cyril Jigorel : Comment est calculée la Taxe d'Ordures Ménagères ? Elle est calculée par rapport à la surface (valeur locative).
- Patricia Charannat : Où en sont les travaux du restaurant scolaire ? Des complications dues à des malfaçons sur la chape ralentissent les travaux qui devraient s'achever en fin d'année.
- Christian Geardrix : Le repas des aînés ? Il aura lieu chez Léonie par petits groupes (les dimanches de mi-octobre à mi-novembre). Les invitations vont partir très bientôt.
- Thierry Hureau : La boîte à livres. Elle est va être vernie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h03.